



FICHE DE SUIVI PERMUTATIONS 2023

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au **SNUDI-FO 34** pour que les délégués vérifient votre barème et suivent votre demande.

Coordonnées du **SNUDI FO 34**

snudi.fo34@gmail.com

Sabine 06 64 62 70 20/ Maxence 06 76 14 03 27 /

Sandrine 06 77 40 28 13/ Régis 06 78 22 94 53

<http://snudifo34.fr/>

Facebook: SNUDI FO 34

A RETENIR :

16/11 à 12h : Ouverture des candidatures sur SIAM (I-prof)

07/12 à 12h : Clôture des candidatures

14/12 : date limite pour renvoi à la DSDEN des accusés de réception et justificatifs

07/03/23 : Résultats des permutaions informatisées

NOM **Prénom**

Adresse personnelle :

Tél. perso : Portable : Adresse mail :

Syndiqué(e) au **SNUDI FO 34** : OUI NON

1/ Votre position :

en activité : École Commune

en disponibilité en congé parental en détachement en CLM/CLD

2/ **Votre échelon** : au 31/08/2022 **Votre corps** : Instit PE PE HC PE CE

3/ **Votre ancienneté dans le département** :ansmois (au 31/08/2023)

Date d'entrée dans le département :

4/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle ou au titre de l'autorité parentale conjointe

REMARQUE : Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 1^{er} septembre 2021) ou concubins avec enfant(s). Il y a situation d'autorité parentale conjointe lorsque le collègue habite dans un département autre que celui de l'enfant ou lorsqu'il est scolarisé dans un autre département

Des justificatifs seront demandés.

● Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ? OUI NON

● Demandez-vous à changer de département pour vous rapprocher de votre ex-conjoint ? OUI NON

● Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 18 ans au 31/08/2023) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2023) :

● Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : an(s)

● Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint : OUI NON

Depuis combien de temps ? an(s)

● Demandez-vous un département d'une académie qui est non limitrophe : OUI NON

5/ Renouvellement du même 1^{er} vœu :

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1^{er} vœu ? an(s)



FICHE DE SUIVI PERMUTATIONS 2023

Taux		-3 x2	-3 /5 =tranchesx10	150 pts	x50 pts		80 pts	x 5 pts	90/45/27 pts	600 pts	100 ou 800 pts	
Total												

RÉSULTATS (PARTIE RÉSERVÉE AU SYNDICAT) :

Barème retenu	Département obtenu	Non obtenu
Pts		barème du dernier entrant dans le département souhaité :